REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 24 janvier 2023]

Date de la convocation
18 janvier 2023
Date de mise en ligne
26 janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice :	33
Présents :	27
Procurations :	5
Votants :	32

N° 024/ 2023

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Martine MOSTARDI,

Absents : Thomas DOMENECH

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Dénomination de voies – Rue Frida Kahlo et Rue Rosa Bonheur

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il va être procédé à la dénomination de deux voies suite à un projet mixte créant 10 lots à bâtir (PA22T0003) et un macro-lot de 35 logements sociaux (PC22T0097) sur les parcelles cadastrées section LV n°161 et n°179.

Ces nouvelles voies privées sont raccordées à la rue de Pouille.

La dénomination de voie s'impose afin d'apporter aux futurs habitants une adresse cohérente qui portera le nom de :

- « **rue Frida Kahlo** »,
  Artiste peintre mexicaine (1907-1954) pour la voie desservant les 10 lots à bâtir.
- « **rue Rosa Bonheur** »,
  Artiste française, 1ère femme artiste à avoir reçu la Légion d'Honneur (1822-1899) pour le macro-lot.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dénominations proposées plus haut.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les dénominations proposées plus haut**,**

AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente**.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

Fait à Gaillac le 25 janvier 2023

Signé électroniquement par :
Martine SOUQUET

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20230125-024-2023-DE
Date de télétransmission : 25/01/2023
Date de réception préfecture : 25/01/2023